



La finance et à la monnaie comme un « commun »

Par Jean-Michel Servet*

MAI 2015

Si le microcrédit a échoué dans son rôle d'outil de lutte contre la pauvreté, explique Jean-Michel Servet, c'est notamment parce que les projets et les structures ont rarement été gérés comme un bien commun. Tirant leçon de cet échec, l'auteur propose d'appliquer à la finance et à la monnaie les principes de gestion des ressources naturelles étudiés par Vincent et Elinor Ostrom.

Introduction

L'application de la qualification de « commun », établie à partir de questions environnementales¹, s'est multipliée au cours des dernières années². Parmi ses multiples applications, on retiendra ici, comme première approche, l'usage d'un bien ou d'un service partagé sans

relation de subordination et de commandement, grâce à la coordination volontaire de ses diverses parties prenantes. Si les intérêts de celles-ci peuvent apparaître *a priori* comme divergents et conflictuels, la vertu de l'institution comme « commun » de ce service ou de ce bien permet d'établir leur complémentarité. Cette mutualisation des besoins et des intérêts de chacun vise à apporter un bien-être collectif et personnel.

Nous verrons que l'idée de « commun » dépasse de traditionnels clivages comme public / privé, lucratif/non lucratif ou collectif/individuel. Une conséquence en est de ne pas réduire le concept de marché à la concurrence et à la propriété privée³. Cela permet de ne pas opposer de façon simpliste les échanges à l'absence d'échange et à l'administration étatique (ou domestique) de biens et services. L'idée de commun réintroduit la notion de

1 Les références les plus souvent citées en ce domaine sont celles d'Elinor Ostrom, *Understanding Institutional Diversity*, Princeton/Oxford, Princeton University Press, 2005 et Elinor Ostrom, Thomas Dietz, Nives Dolsak, Paul C. Stern, Susan Stonish, Elke U. Weber (ed.), *The Drama of the commons*, Washington DC, National Academy Press, 2002 ainsi que les articles parus depuis 2007 dans *l'International Journal of the Commons*.

2 Voir le numéro de la *Revue de la régulation*, 14/ 2e semestre/ automne 2013 paru sous le titre « Autour d'Ostrom: communs, droits de propriété et institutionnalisme méthodologique ». Baron Catherine, Petit Olivier, Romagny Bruno, 2011, « Le courant des « Common-Pool Resources » : un bilan critique », in : T. Dahou, M. Elloumi F. Molle, M. Gassab et B. Romagny (ed.), *Pouvoirs, Sociétés et Nature au Sud de la Méditerranée*, Paris/Tunis, Editions INRAT/IRD/Karthala, pp. 29-51. Pierre Dardot, Christian Laval, *Commun. Essai sur la révolution au XXI^e siècle*, Paris, La Découverte, 2014.

3 Sur la diversité des formes de marché et des logiques les structurant, voir les contributions à Isabelle Hillenkamp, Jean-Michel Servet (ed.), *Le marché autrement. Marchés réels et Marchés fantasmés*, Paris, Garnier, 2015.

* Professeur d'études du développement à l'Institut des Hautes Etudes Internationales et du Développement Genève. Chercheur associé au Centre Européen de Recherche en Microfinance (Université libre de Bruxelles). Membre du conseil scientifique de l'IRD. Une première version de ce texte a été présentée le 19 février 2015 sous le titre « How can markets serve the greater common good ? » au séminaire *Innovative Financial Schemes for basic services at the "Bottom of the Pyramid": future research and action*, à l'Institut de Socioéconomie de l'université de Genève, rencontre organisée à l'initiative de Catherine Baron (LEREPS Toulouse), Philipp Mader (Universität Basel) et Solène Morvant-Roux (Unige), avec le soutien de la Fondation Cartier. Je remercie ces organisateurs et les participants pour leurs suggestions. Son écriture a également bénéficié des réflexions des auditeurs d'une intervention faite à l'université Toulouse Jean-Jaurès dans le cadre du master La Nouvelle Économie Sociale le 27 janvier 2015 à l'invitation de Jacques Prades et des multiples informations apportées par le réseau Échanges sur les communs animé par Roland Perez, ainsi que d'échanges avec Isabelle Guérin, Isabelle Hillenkamp, Bernard Paranque, Hadrien Saiag et Bruno Théret et des précieux conseils éditoriaux de Wojtek Kalinowski pour l'Institut Veblen.

partage, qui a été de plus en plus occultée⁴ par l'hégémonie politique et idéologique du néolibéralisme depuis les années 1980.

Pour identifier des biens ou des services comme communs ou pour les instituer comme tels, leurs droits d'accès doivent être reconnus. Ils permettent d'intégrer ceux qui sont exclus de la propriété de ces biens ou dans l'incapacité de payer pour les obtenir. Si un bien ou un service subit la rivalité concurrentielle des désirs et des besoins en étant librement disponible pour chacun, sans contrôle politique de son accès et de son usage, la poursuite des intérêts particuliers et leur opposition conduisent à ce que l'on désigne comme une « tragédie du libre accès ». L'utilisation de ressources financières par les uns concurrence, plus ou moins, les usages faits par d'autres. Cette rivalité dans l'usage rend ces ressources vulnérables et handicape leur reproduction. La dynamique des inégalités conduit aussi à l'accumulation au profit des uns et à l'exclusion des autres, et compte tenu du poids de la finance à une disproportion croissante entre économie dite « réelle » et liquidités financières. La mise en avant du partage conduit à rompre avec cette logique et permet de redonner à la monnaie et à la finance leurs dimensions largement oubliées ou occultées de communs.

L'hypothèse sous-jacente à l'analyse menée ici est que les sociétés contemporaines ont atteint un degré tel d'interdépendance à travers des mécanismes monétaires et financiers, la financiarisation ayant été généralisée du haut en bas de la pyramide sociale⁵, qu'il est impossible de promouvoir un rejet des institutions financières⁶. Des liens essentiels pour la reproduction des sociétés et des communautés humaines seraient rompus. Une large partie des liens entre les territoires et au sein de ceux-ci notamment passent par des interdépendances financières. Les liens entre les unités productives se manifestent dans des cadres financiers.

Autrement dit, même si la finance est au cœur du mécanisme contemporain d'exploitation, il paraît impossible, en raison d'une irréversibilité des transformations subies par l'organisation économique des sociétés, d'opter pour une régression de la

financiarisation et *a fortiori* pour une « sortie » de celle-ci. Au contraire, il est indispensable de recourir à des outils monétaires et financiers agissant aux différents maillages de la reproduction des sociétés pour promouvoir des changements essentiels. Le scénario est donc celui de l'invention de nouveaux modes d'interdépendances par la finance et la monnaie, ou l'appui aux formes solidaires de celles-ci. En d'autres termes, l'objectif est celui de retrouver⁷, par une financiarisation différente de ces formes actuelles, un lien positif entre les humains dans les territoires où ils vivent⁸.

Les leçons des réussites, mais aussi des échecs, des expériences de construction de communs à travers des projets touchant à l'adduction d'eau, à l'évacuation des eaux usées ou à la fourniture de différents types d'énergie – expériences qui peuvent impliquer la microfinance⁹ et dont l'objectif est la solvabilisation des clientèles mais aussi la participation citoyenne, voire la démocratisation des institutions –, peuvent évidemment, pour certaines d'entre elles, être précieuses pour éloigner monnaie et finance de logiques essentiellement spéculatives et rechercher une meilleure et plus grande satisfaction des besoins. Toutefois, cette relation entre microfinance et fourniture de ces services est compatible avec la privatisation de leur offre. La différence entre la monnaie et la finance comme commun et l'eau, par exemple, est que cette dernière a pu être pensée comme étant « par nature » un commun. Une gestion privée et à titre lucratif de ce type de ressource, assortie de la promotion de pratiques participatives, a pu être proposée comme une contribution au développement des communs¹⁰.

La construction de la finance et de la monnaie comme commun est beaucoup plus récente, plus exceptionnelle aussi, que celle de la gestion des ressources dites naturelles, et se situe généralement dans des projets alternatifs et critiques du néolibéralisme. Ces projets soumettent la monnaie et la finance aux nécessités de la production, inversant ainsi l'imaginaire actuellement dominant de l'ordre des institutions économiques. Dans ce mouvement que l'on peut considérer comme une redécouverte ou comme une invention de communs, peuvent aussi être articulés divers types de communs.

4 Jean-Michel Servet, « Monnaie : quand la dette occulte le partage », *Revue Française de Socio Economie*, 2 semestre, 12, p. 125-147, 2013b.

5 J.-M. Servet, *Le Grand Renversement*, Paris, Desclée de Brouwer, 2010.

6 Risquons cette comparaison à l'adresse de ceux qui proposent un recul de l'offre financière pour résorber la crise. Ce n'est pas parce que la distribution d'eau a été privatisée et que sa commercialisation permet la réalisation de profits considérables qu'il serait souhaitable de prôner une diminution de la consommation d'eau. De façon analogue, il convient que régresse la domination par la finance répondant à des logiques néolibérales (dont le microcrédit est devenu un rouage y compris, de façon de plus en plus étendue et intense, à la base de la pyramide) tout en offrant une diversification accrue des services financiers.

7 J.-M. Servet, *Les Monnaies du lien*, Presses universitaires de Lyon, 2012.

8 Denis Dupré, Pierre-Yves Longaretti, « Fonctions, valeurs et leviers d'une monnaie complémentaire pour une transition à la durabilité territoriale », communication à la Journée d'études Innovations monétaires, Grenoble, GREG, Université Pierre Mendès-France, 19 mars 2015.

9 Mader Philip, *The Political Economy of Microfinance. Financialising Poverty*, London, Palgrave, 2015.

10 Catherine Baron, « Gestion de l'accès à l'eau en Afrique et participation : À la recherche du commun », *Les Possibles*, n°05, Hiver 2015.



Comment traduire l'idée de commun dans l'ordre financier et monétaire ?

Si l'on applique ces propos liminaires au microcrédit, il est possible d'affirmer que son utilisation a échoué dans la lutte contre la pauvreté¹¹. Du fait de l'ignorance d'une gestion de cette ressource financière comme commun, non seulement ses formes se sont éloignées de son fonctionnement initial – très lié aux projets d'ONG¹² ou de coopératives d'épargne et de crédit –, mais le microcrédit peut être jugé contre-productif en termes de développement économique, social et humain¹³. De plus en plus reconnu, cet échec ne signifie pas que la mobilisation d'outils financiers et monétaires s'oppose *sui generis* à ce type d'objectifs, mais il rappelle les limites des démarches qui opposent les aspects économiques, sociaux et humains du « développement », un terme devenu lui-même problématique.¹⁴

Monnaie et finance peuvent devenir des communs, mais le renouvellement d'une ressource dans l'ordre moné-

taire et financier est différent de celui que l'on observe dans la nature.¹⁵ La condition première du renouvellement des prêts est leur remboursement : les prêts remboursés peuvent être prêtés à nouveau, soit à d'autres, soit aux mêmes emprunteurs dans une série successive de prêts. Il est possible que les charges financières acquittées, à travers les intérêts et commissions, dégagent un accroissement de la ressource, ce qui peut alimenter une démultiplication du volume prêté (par augmentation du montant moyen des prêts ou par allongement de la durée de ceux-ci). En revanche, une attribution clientéliste des prêts ne le permet pas, car les crédits sont alors peu, voire pas du tout, remboursés. Dans ce cas, le comportement des emprunteurs et leur défaillance peuvent être désignés comme le *free-riding* de passagers clandestins.¹⁶ Une fraction des élites n'a pas l'exclusivité de la délinquance financière. L'absence de respect des règles établies ou des normes promues représente une délinquance commise à des fins individuelles ou de petits groupes s'opposant à l'intérêt général. Elle ne constitue donc pas une contestation collective du droit de propriété, caractéristique d'un mouvement social promouvant la revendication d'un commun. Par exemple en situation d'aléas climatiques défavorables, la lutte de paysans pour un allègement de leurs dettes (par annulation de celles-ci, par report des échéances ou par diminution des charges financières exigées) peut correspondre à l'intérêt général. Cela peut contribuer à la perpétuation d'une activité productive utile à tous ; la disparition de ce secteur particulier pouvant être nuisible non seulement à ceux pour

11 Des travaux à caractère anthropologique, sociologique ou socioéconomique avaient, dès la fin des années 1990 et le début des années 2000, mis en doute la contribution du microcrédit à la lutte contre la pauvreté (voir les références données dans Isabelle Guérin, *La microfinance et ses dérivés. Emanciper, exploiter ou discipliner ?*, Paris, Editions Demopolis, 2015, et Jean-Michel Servet, *La Vraie Révolution du microcrédit*, Paris, Odile Jacob, 2015). Mais ils n'avaient pas été entendus. En 2010 encore, de grandes institutions de microfinance pouvaient encore affirmer ce mirage (Voir par exemple: ACCION International, FINCA, Grameen Foundation, Opportunity International, UNITUS, and Women's World Banking. 2010. 'Measuring the Impact of Microfinance: Our Perspective,' April 1st.). Cela paraît de plus en plus difficile depuis la parution de : M. Duvendack, R. Palmer-Jones, J. G. Copestake, L. Hooper, Y. Loke, N. Rao, *What is the evidence of the impact of microfinance on the well-being of poor people?* London: EPPI-Centre, Social Science Research Unit, Institute of Education, University of London, 2011 ; Ruth Stewart, Carina van Rooyen, Marcel Korth, Admire Chereni, Natalie Rebelo Da Silva, Thea de Wet, *Do micro-credit, micro-savings serve as effective financial inclusion interventions enabling poor people, and especially women, to engage in meaningful economic opportunities in low and middle income countries. A systematic review of the evidence*, London, UKAid / Center for Anthropological Research, University of Johannesburg, EPPI Center, Institute of Education –University of London, sept. 2012 ; Milford Bateman, *The rise and fall of Muhammad Yunus and the microcredit model*, International Development Studies, Working Paper Series, 0001, Saint Mary's University, Jan. 2014. L'estocade finale au sein des économistes *main stream* a sans doute été portée par : Abhijit Banerjee, Dean Karlan, and Jonathan Zinman. "Six Randomized Evaluations of Microcredit: Introduction and Further Steps." *American Economic Journal: Applied Economics*, 7(1): 1-21, 2015.

12 Milford Bateman, *Why Doesn't Microfinance Work? The Destructive Rise of Local Neoliberalism*, Londres/New York, Zed Books, 2010; Milford Bateman (ed.), *Confronting Microfinance. Undermining Sustainable Development*, Sterling (VA), Kumarian Press, 2011 ; Mader 2015 *op. cit.* ; Guérin *op. cit.* 2015 ; Jean-Michel Servet, *Banquiers aux pieds nus*, Paris, Odile Jacob, 2006 ; 2015a.

13 Bateman *op. cit.* 2014.

14 Sur sa critique voir les travaux notamment de Jacques Grinevald, Serge Latouche et Gilbert Rist.

15 Si les travaux sur les communs impliquant des dimensions environnementales abondent et se diversifient (voir ci-dessus notes 2 et 3), leur application au champ monétaire et financier demeure rare. On peut citer : Camille Meyer, *Les finances solidaires comme biens communs durables : étude de cas de la Banque communautaire de développement Palmas (Brésil)*, Université libre de Bruxelles, Faculté des sciences sociales et politiques, Master en sciences de la population et du développement, 127 p. 2012 ; J.-M. Servet, « Monnaie : quand la dette occulte le partage », *Revue Française de Socio Economie*, 2 semestre, 12, p. 125-147, 2013 ; et Fabienne Pinos, *Inclusion financière et populations précarisées*, Thèse pour le doctorat en sciences économiques, Université de Bordeaux, 2015 p. 249 sq. Toutefois, celle-ci ne tient pas compte d'une conséquence essentielle de l'approche d'Ostrom en matière de processus décentralisé de prise de décisions et met essentiellement l'accent sur la monnaie en tant que moyen de paiement et non comme système de résolution des dettes, approche développée notamment par l'anthropologue David Graeber (2011) qui s'appuie entre autres sur l'approche interdisciplinaire des co-auteurs de Aglietta, Orléan (ed.) *La Monnaie souveraine*, Paris, Odile Jacob, 1998.

16 Entendons par là : ceux utilisant un bien ou un service sans contribuer à sa production ou sans en payer l'usage. La logique est celle par exemple de l'attribution exclusive de fonds à des groupes de proches... solidaires dans la défaillance du remboursement. Voir un cas récent au Sénégal avec le Crédit mutuel du Sénégal par Eveline Baumann, Abdoulaye Fall, Cécile Godfroid, « Malaise in the Senegalese microfinance landscape », in : I. Guérin, M. Labie, J.-M. Servet, *Microcredit in Crises*, Zed Books, à paraître 2015..

lesquels il est générateur de revenu mais aussi aux intérêts de l'ensemble de la société.

Une ressource financière peut être instituée et fonctionner comme commun. Toutefois, lorsqu'un nombre croissant de débiteurs constatent que les règles et les normes de son usage sont de moins en moins respectées, sans qu'il y ait de sanctions, le chacun pour soi l'emporte et des structures de financement *a priori* solides s'effondrent, parfois très rapidement. On voit ainsi la solidarité jouer de façon positive ou négative selon l'état de confiance, de méfiance ou de défiance¹⁷ qui prévaut. L'inefficacité du suivi des remboursements (autrement dit une négligence portée à une richesse commune) conduit de même à un affaiblissement de la ressource, voire à son épuisement. La responsabilité est en la matière partagée entre les créanciers et les débiteurs. Les ressources, y compris financières, apparaissent donc comme vulnérables à ce type de dégradations, du fait de ce qui est assimilable à une sur-utilisation mettant en péril leur renouvellement. Cela peut résulter notamment de taux d'intérêt insuffisants pour couvrir les coûts de distribution et l'approvisionnement en fonds à prêter, ou au contraire de frais dispendieux absorbant une large fraction du prélèvement opéré via les intérêts débiteurs ; ceci bénéficiant à telles ou telles parties prenantes du processus de délivrance des prêts.

La durée généralement très courte des microcrédits explique que ce facteur porte rarement atteinte à la pérennité de l'organisation dispensatrice des prêts. Mais l'on constate que les structures de microcrédit ont prospéré dans une phase de forte désinflation et que la lutte contre les hausses de prix a été concomitante à l'expansion de l'offre de microcrédits. Cela n'a rien d'étonnant : conserver le pouvoir d'achat d'une monnaie est une défense des droits privés de propriété, défense dénoncée par le fondateur du mouvement personneliste¹⁸ Emmanuel Mounier ou le socio-psychanalyste Erich Fromm¹⁹ comme une suprématie de l'avoir sur l'être. La valeur des patrimoines accumulés est préservée grâce aux politiques monétaires favorables aux rentiers. En faisant en sorte que les taux d'intérêt soient fortement positifs, elles soutiennent les créanciers à l'encontre des débiteurs. À l'inverse, les dettes publiques et privées créent une dynamique collective des revenus, processus démontré par Keynes. On

17 Philippe Bernoux, Jean-Michel Servet (ed.), *La construction sociale de la confiance*, Paris, AEF, Montchrestien, 1997 ; Aglietta, Orléan (ed.), *La monnaie souveraine*, Paris, Odile Jacob, 1998 ; J.-M. Servet, *L'euro au quotidien, une question de confiance*, Paris, Desclée de Brouwer, 1998.

18 On lira avec grand intérêt sur ce courant de pensée : L. Loty, J.-L. Perrault, R. Tortajada (eds), *Vers une économie « humaine » ? Desroche, Lebre, Lefebvre, Mounier, Perroux au prisme de notre temps*, Paris, Hermann, 2014.

19 Erich Fromm, *Avoir ou être ? Un choix dont dépend l'avenir de l'homme*, Paris, Laffont [1976], trad. 1978.

comprend en ce sens la pertinence des propositions de groupes promouvant des monnaies locales complémentaires de leur faire subir une « fonte », c'est-à-dire selon la proposition de Silvio Gesell d'inciter par cette dépréciation à ne pas les thésauriser en taxant leur conservation plutôt que leur dépense.

On voit ainsi qu'en matière monétaire et financière, la défense des communs ne passe pas par une politique conservatrice ou protectrice de la ressource en tant que telle, mais suppose son renouvellement. Ce renouvellement par une réinjection permanente dans les circuits de financement s'oppose à une stérilisation de la ressource au nom d'une préservation des droits de propriété privés.

Comment gérer le renouvellement d'une ressource monétaire et financière

Gérer un commun suppose qu'une attention forte soit portée aux moyens et aux formes de son renouvellement. Toutefois, la capacité de maintenir la ressource ne s'arrête pas là. Elle ne se situe pas seulement en amont du prêt mais également en aval, du côté de la répartition de la ressource entre les emprunteurs. Il faut que la structure qui prête veille fortement aux conditions qui permettront individuellement et collectivement aux emprunteurs de rembourser. Or comme le dénoncent Otto Hospes et Hotze Lont en introduction à *Livelihood and microfinance*²⁰ et qu'analyse Isabelle Guérin dans *La microfinance et ses dérivés*²¹, les organisations de microfinance sont apparues davantage attachées au « véhicule microcrédit » qu'à ses « passagers emprunteurs ». Pour poursuivre cette métaphore, il faudrait que les responsables des organisations et du secteur soient plus soucieux de la situation présente des passagers et du choix de leur(s) destination(s) que du seul véhicule. Cela pose la question en particulier du coût du prêt pour ceux qui empruntent par rapport aux usages qu'ils en font²². Les organisations de crédit ne peuvent moralement se satisfaire de l'argument et du constat selon lesquels les débiteurs remboursent : encore faut-il savoir *comment* ils parviennent à le faire.

De façon générale, la question est celle du partage tout au long de la chaîne de valeur. Combien pèse la charge des intérêts et des commissions sur les revenus de l'emprunteur final ? Ceci ne s'apprécie pas de façon absolue mais relative : un taux d'intérêt de 100 % peut être supportable si le rendement d'une activité

20 Hotze Lont, Otto Hospes (ed.), *Livelihood and Microfinance. Anthropological and Sociological Perspectives on Savings and Debt*, Delft, Eburon Academic Publishers, 2004, p. 3.

21 Isabelle Guérin, *La microfinance et ses dérivés. Emanciper, exploiter ou discipliner ?*, Paris, Editions Demopolis, 2015.

22 Jean-Michel Servet, *La vraie révolution du microcrédit*, 2015 p. 120.



commerciale par exemple est de 200 % alors qu'un taux d'intérêt, en apparence relativement faible, de 15 % est insupportable (ou du moins appauvrit l'emprunteur) si le rendement de son activité génératrice de revenus (par exemple dans l'agriculture ou dans l'élevage) n'est que de 8 % et *a fortiori* si le prêt sert à couvrir des dépenses de consommation ou à lisser les flux de revenus par rapport à ceux de dépenses²³. Toutefois, au delà de l'équilibre financier du budget des emprunteurs, d'un point de vue macro- ou méso-économique, un tel prélèvement financier pèse sur les clients (entrepreneurs ou consommateurs) de ces emprunteurs, et au final joue un rôle négatif. Il convient donc de se demander à quel niveau se situe la part revenant à l'intermédiaire qu'est la structure de microfinance ? Et, en amont, à combien, relativement, se montent les intérêts et/ou les dividendes de ceux qui apportent la ressource à prêter ? Quelle est la portion du surplus des activités productives, des marges commerciales et des autres revenus (provenant du salariat, de la migration, d'aides publiques, etc.) qui va aux différentes parties prenantes du microcrédit ? L'argument est généralement que cette question n'a pas lieu d'être puisque l'emprunteur emprunte pour se livrer à des activités génératrices de revenus ou, plus souvent encore, pour gérer dans le temps ses recettes et ses dépenses (dans le cas le plus fréquent, le microcrédit est de fait un crédit à la consommation)²⁴. Mais cette légitimation du microcrédit ne va pas de soi puisque rien ne prouve que les micro-prêts créent systématiquement un surplus collectif de richesses²⁵, et que l'on constate au contraire que les incitations fortes à l'endettement par les agents de crédit peuvent conduire à une détérioration des conditions de vie des emprunteurs²⁶. Nécessité ne fait pas vertu. La

charge des remboursements doit être supportable pour les emprunteurs, c'est-à-dire adaptée à leurs flux de revenus et de dépenses et à la périodicité des entrées et des sorties de fonds. Cela peut justifier par exemple une période initiale de moratoire et l'étalement des remboursements. Or, on constate que la commercialisation du microcrédit²⁷ a conduit à privilégier des crédits à très court terme (quatre mois par exemple ; ce qui diminue et le risque de perte pour le prêteur et le montant prêté) ; ce qui correspond surtout à une volonté des prêteurs d'accélérer la vitesse de rotation du capital prêté sans se préoccuper de l'adaptation des services financiers aux besoins effectifs des populations (Servet 2015a). On constate par exemple que cette rotation est plus élevée dans les structures à but lucratif que dans les structures à caractère coopératif. Ce qui correspond davantage à une politique de l'offre que de la demande.

Quand la circulation des fonds est initiée par un apport extérieur, elle doit permettre une dynamique directe ou indirecte de l'emploi et de valeurs créées dans le territoire recevant le financement. Les transferts à l'extérieur doivent être inférieurs aux revenus ainsi engendrés. Il faut donc que l'effet multiplicateur induit par les dépenses locales soit suffisant pour le permettre et qu'il se répartisse de façon équitable au sein de la population. Se pose donc ici, sous une autre forme, la question des communs. Or, les règles établies pour la répartition des revenus à niveau global ou local dépendent largement des modes d'appropriation des biens. Et le volume de richesses créées est lié à une affectation judicieuse des ressources. Proposer des crédits dans une localité déjà saturée peut se justifier pour les organisations par leur volonté de répartir leurs gains et pertes et saisir, comme les autres le font, des opportunités, ou de croire pouvoir les saisir ; d'où certaines crises du secteur par concentration territoriale et sectorielle de l'offre. D'un point de vue collectif, le mimétisme de la concurrence engendre un gaspillage de ressources et, par effet systémique, peut provoquer des résultats privés inverses au but poursuivi ou pour le moins affiché.

Ainsi, considérer la source du financement comme un commun revient à porter une attention nouvelle sur le fonctionnement tant des structures que du secteur dans son ensemble dans un territoire donné²⁸. Cela peut

23 Une bonne analyse des entrées et sorties monétaires dans les budgets domestiques est présentée, à partir d'exemples empruntés au Bangladesh, à l'Inde et à l'Afrique du Sud, dans D. Collins, J. Morduch J., S. Rutherford, O. Ruthven, *Portfolios of the Poor: How the World's Poor Live on \$2 a Day*, Princeton, NJ, Princeton University Press, 2009. Voir aussi l'exemple du Mexique par Solène Morvant-Roux, *Processus d'appropriation des dispositifs de microfinance : un exemple en milieu rural mexicain*, thèse de doctorat en sciences économiques, Université Lumière Lyon 2, 2006

24 Milford Bateman, *Why Doesn't Microfinance Work? The Destructive Rise of Local Neoliberalism*, Londres/New York, Zed Books, 2010 ; Guérin *op. cit.* 2015 ; Servet 2015 *op. cit.*

25 *The rise and fall of Muhammad Yunus and the microcredit model*, International Development Studies, Working Paper Series, 0001, Saint Mary's University, Jan. 2014.

26 Jude Fernando (ed.), *Microfinance. Perils and prospects*, London/New York, Routledge, 2006 ; J.-M. Servet *Banquiers aux pieds nus*, Paris, Odile Jacob, 2006 ; Thomas Dichter, Malcolm Harper (eds.) *What's wrong with microfinance*, Warwickshire UK, Practical Action Publishing, 2007 ; Milford Bateman, *Why doesn't microfinance work. The destructive rise of local neoliberalism*, London, New York, Zed Books, 2010 ; Philip Mader, *The Political Economy of Microfinance. Financialising Poverty*, London, Palgrave, 2014 ; Isabelle Guérin, *La microfinance et ses dérivés. Émanciper, discipliner ou exploiter ?*, Paris, Demopolis, 2015.

27 Deborah Drake, Elisabeth Rhyne (eds.), *The Commercialization of Microfinance. Balancing Business and Development*, Bloomfield CT, Kumarian Press, 2002. et sa critique par Hugh Sinclair, *Confessions of a microfinance heretic. How Microfinance lost its way and betrayed the poor*, San Francisco, Berrett-Koehler Publishers, 2012.

28 Pour une approche territorialisée de la finance, on lira avec grand intérêt, Dupré, Longaretti, *op. cit.* 2015 et Massimo Amato, *L'énigme de la monnaie*, Paris, CERF, 2015 p. 87-119. Toutefois, ce dernier la comprend principalement en termes de souveraineté sans analyser le maillage social construisant un territoire.

permettre de résoudre un certain nombre des problèmes actuelles du microcrédit en établissant de nouvelles relations entre ses différentes parties prenantes alors non dominées, à différents niveaux, par le principe de concurrence.

Les conditions d'institution ou de reconnaissance d'un commun

Comment instituer pratiquement un commun, qu'il soit financier ou non ? La reconnaissance et la gestion d'un commun passent par différentes conditions, dont les trois principales doivent être rappelées ici²⁹. La *première* est de définir un groupe de co-producteurs ou d'usagers (multiples et interdépendants) et, en conséquence, de fixer des frontières (avec une ouverture plus ou moins grande à l'extérieur) et de préciser les rôles, fonctions ou qualités de chacun au sein de cet espace ; ce groupe peut se situer à un échelon plus ou moins local ou global, dans un processus de subsidiarité ascendante (et non de processus de déconcentration des prises de décision de type descendant) pour confronter les problèmes aux différents niveaux où ils doivent être résolus. La *deuxième* condition est d'établir et de rendre publiques les conditions d'accès, d'appropriation, d'exclusion, de distribution, de prélèvement et de reproduction de cette ressource. Enfin, la *troisième* est de contrôler son usage et les capacités d'en tirer des revenus.

Une fois ces trois conditions réalisées, le fonctionnement des organisations gérant la ressource suppose d'arbitrer d'éventuels conflits dans l'activité commune ou l'utilisation des fonds, et d'introduire une échelle de sanctions et de définir la meilleure façon de réprimer, voire d'exclure, ceux qui ne se conforment pas tant aux règles qu'aux normes informelles collectivement acceptées.³⁰

On voit ici le droit d'accès aux ressources financières l'emporter sur le droit de propriété individuelle. Cela permet un partage de la ressource puisque cette règle étend l'accès à la ressource au delà de la population immédiatement rentable. L'obligation d'épargner dans une organisation pour pouvoir éventuellement y emprunter, et la mise à disposition potentielle de cette ressource financière à l'ensemble des adhérents, mettent en pratique une dimension de partage. Toutefois, cette logique peut être détournée. Il en va ainsi quand les sommes collectées au titre de l'épargne le sont beaucoup auprès de populations rurales (notamment d'agriculteurs cherchant à protéger sous cette forme une partie de leurs avoirs et considérant la somme obtenue grâce à un crédit comme une assurance

potentielle utilisée seulement en cas de besoin extrême) et que ces fonds accumulés bénéficient surtout à des couches urbaines (souvent salariées et aux revenus supérieurs recherchant des crédits à faible coût). On observe souvent dans les organisations mutualistes ou coopératives d'épargne-crédit que le nombre de ceux qui alimentent les dépôts est huit à douze fois supérieur à celui de ceux qui empruntent. L'équilibre ne peut pas être respecté en ce cas et la notion même de commun ne saurait perdurer que si les taux d'intérêt dont bénéficient les épargnants sont réellement positifs. Sinon le faible niveau des taux d'intérêt débiteurs représente un transfert de richesse des épargnants aux emprunteurs et, d'un certain point de vue, exploitation, si les investissements réalisés par les emprunteurs ne profitent pas, par un effet dit « de ruissellement de la richesse », à l'ensemble de la communauté liée par l'épargne et le crédit³¹. La fixation des taux d'intérêt peut ici être considérée comme une règle régissant ce commun et permettant de réaliser une péréquation de la richesse ou pour le moins de ne pas accroître les inégalités économiques de revenus et de patrimoines des uns et des autres, entre groupes sociaux et entités géographiques, puisque ceux qui prêtent et ceux qui empruntent ne sont généralement pas des groupes sociaux identiques, mais forment des catégories de la population aux besoins de services financiers spécifiques.

Un autre élément essentiel d'organisation et de fonctionnement est le processus de prise de décisions. La définition et la reconnaissance de communs ne peuvent se faire dans des relations gérées « par le haut », ou alors il s'agit de pseudo communs. Cela permet de bien distinguer un bien collectif public d'un bien commun. Il s'agit là de savoir s'il y a partage du pouvoir entre parties prenantes, qui se distingue donc de droits établis en proportion de la propriété de chacun. Cette exigence de fonctionnement démocratique³² fait que la promotion des communs ne peut être confondue :

31 Remarquons ici que dans les tontines à enchères, comme celles du Cameroun, on peut observer des phénomènes indirectement redistributifs. Voir notamment les travaux réunis par Michel Lelart (ed.), *La Tontine. Pratiques informelles d'épargne et de crédit dans les pays en voie de développement*, Paris : John Libbey, 1990, par Jean-Michel Servet (ed.), *Épargne et liens sociaux, études comparées d'informalités financières*, Paris : Association d'Economie Financière, 1995, les ouvrages de Celestin Mayoukou *Le système des tontines en Afrique. Un système bancaire informel*, Paris, L'Harmattan 1994, d'Alain Henry, Guy Honoré Tchente, Philippe Guillaume-Dieumegard, *Tontines et banques en Afrique. Les principes de la société des amis*, Paris, Karthala, 1991 ; les travaux de Thierry Pairault, « Approches tontinières (première partie) : de la France à la Chine en passant par la Cochinchine et autres lieux », *Études Chinoises*, volume IX, n° 1, printemps 1990, p. 7-34 ; « Approches tontinières (deuxième partie) : formes et mécanismes tontiniers », *Études Chinoises*, volume IX, n° 2, automne 1990, p. 75-130 sur les tontines chinoises.

32 Guérin 2015 *op. cit.* p. 185-190, 198-212.

29 Voir ci-dessus notes 2 et 3.

30 Ce sont, pour la plupart des clients du microcrédit, des règles imposées par les structures de prêt. On lira avec grand intérêt la réflexion menée et les exemples donnés dans : Jami Solli, Laura Galindo, Alex Rizzi, Elisabeth Rhyne, Nadia van de Walle, dans *What happens to microfinance clients who default? An exploratory study of microfinance practices*, Center for Financial Inclusion /The Smart Campaign, Janv. 2015.



– ni avec la problématique de la responsabilité sociale ou sociétale des organisations, quand les clients des prestataires de services financiers sont assimilés à des bénéficiaires et ne sont pas impliqués comme véritables parties prenantes ;

– ni avec celle du *social business* quand il est réalisé par la sous-traitance à des organisations de la société civile en collaboration avec des firmes multinationales³³ ;

– ni *a fortiori* avec celle de la protection des consommateurs, autre forme de relation « *top down* », ou celle d'éducation financière des clients visant à leur inculquer les normes d'un fonctionnement profitable aux créanciers³⁴.

Deux exemples permettent d'illustrer la construction de communs dans le domaine financier et monétaire. Le premier est un fonds de garantie dédié aux organisations de microfinance comme le Fonds International de Garantie de Genève mis en place à l'initiative du mouvement coopérativiste Raifesen.³⁵ Le constat que les banques locales de pays en développement ne prêtaient pas aux organismes locaux de microfinance, non pas en raison d'une insuffisance de ressources financières mais d'une évaluation négative des risques du crédit, a conduit à la mise en place de ces fonds. Les capitaux nécessaires à la garantie du prêt sont réunis par des organisations non gouvernementales, des collectivités locales, des institutions de coopération au développement et des particuliers soucieux d'une gestion solidaire et éthique de leur épargne. Ils sont déposés dans une banque commerciale qui, en contrepartie, se porte garant du remboursement d'une fraction du prêt. Ce fonds de garantie peut être considéré comme un commun géré par l'assemblée réunissant ceux qui abondent ce fonds et de ceux en bénéficiant.

33 Jean-Michel Servet, « Le *social business* et la société de consommation pour les pauvres Comment une nouvelle philanthropie prétend solvabiliser le bas de la pyramide », in : Guérin Isabelle, Selim Monique (dir.), *À quoi et comment dépenser son argent. Hommes et Femmes face aux mutations globales de la consommation en Afrique, Asie, Amérique latine et Europe*, Paris, L'Harmattan, p. 15-39, 2012 ; Laville Jean-Louis, « Le marché pour les pauvres. Histoire et actualité d'une domination sociale en Europe et en Amérique latine », in : Isabelle Hillenkamp, J.-M. Servet (ed.), *Comprendre le marché autrement*, Paris, Garnier, p. 89-114, 2015.

34 Isabelle Guérin, « L'éducation financière ou comment apprendre aux pauvres à bien consommer » in : Isabelle Guérin, Monique Selim (éd.), *À quoi et comment dépenser son argent. Hommes et Femmes face aux mutations globales de la consommation en Afrique, Asie, Amérique latine et Europe*, Paris, L'Harmattan, 2012, p. 51-71.

35 Daniel Fino, Fernand Vincent, « Financer le risque : un nouveau projet de coopération internationale » *Autrepart*, n°44, p. 47-62, 2007 et Servet Jean-Michel, « Les fonds de garantie, une pratique de solidarité et de mobilisation des ressources pour le développement », in : *Annuaire suisse de politique de développement*, Genève, IUED, vol. 26, n°2, p. 143-156, 2007.

Le deuxième exemple est donné par la vague actuelle des monnaies locales complémentaires. Pour promouvoir l'idée de commun en matière monétaire et financière, la gestion des substituts locaux de monnaie n'est pas fondée sur une opposition entre des usagers et des prestataires de services. Ces instruments, davantage politiques qu'économiques, visent à dépasser les intérêts particuliers des uns et des autres pensés en relation de complémentarité. Les décisions sont prises à chaque échelon par des collectifs représentant toutes les parties prenantes : les utilisateurs, les prestataires de biens et services acceptant ces moyens de paiement, les collectivités locales soutenant le projet et les organisations financières recevant le dépôt de garantie permettant l'émission des titres de paiement. Ces nouveaux modes de prise de décision par consensus et avec toutes les parties prenantes sont une innovation en comparaison avec le fonctionnement de l'économie sociale, basée sur la règle d'un membre une voix.

La nouvelle génération de monnaies locales, dominante à partir des années 2000, permet d'acquérir au pair des monnaies complémentaires en échange de monnaie centrale³⁶. Cette conversion préalable n'induit pas nécessairement une exclusion économique et sociale ; des personnes à faible revenu peuvent obtenir la monnaie complémentaire par l'intermédiaire des organisations caritatives ou des institutions publiques locales. Quand les services sportifs ou culturels municipaux par exemple sont autorisés à accepter ces monnaies locales, on peut tout à fait imaginer que ces recettes seront affectées ensuite à cette redistribution de pouvoir d'achat. Cela peut encourager certains habitants d'une localité à s'en servir davantage dans leurs paiements de services communaux ou publics. On voit là un mécanisme potentiel de solidarité et une ressource devenue commune grâce à l'action d'une collectivité territoriale.

La plupart des monnaies locales sont entièrement « gagées » sur une réserve en euro ou en monnaie nationale. Ce dépôt constitue une sorte de bien

36 C'est le cas de la plupart des monnaies locales appuyées par des autorités municipales en France. Sur ces expériences voir les exemples de Toulouse avec le sol-violette, Villeneuve-sur-Lot dans le Lot et Garonne avec la monnaie abeille, de Romans avec la mesure, etc. (voir Jérôme Blanc, Introduction à la session « Community and complementary currencies, practices and research : state of the art », Special Session on Alternative Finance and Complementary Currencies », International Conference on Potential and Limits of Social and Solidarity Economy, May 8th, ILO Geneva, power point, 2013). Ces projets locaux peuvent s'inspirer de l'expérience de la monnaie *chiemgauer* lancée en 2003 dans la région de Chiemgau en Bavière et acceptée par plus de 800 commerçants et artisans aujourd'hui. Voir sous la direction de Christophe Fourrel et de Jean-Philippe Magnen le rapport de la mission interministérielle *Monnaies complémentaires et les systèmes d'échanges locaux*, Paris, Secrétariat d'Etat en charge du Commerce, de l'Artisanat, de la Consommation et de l'Economie sociale et solidaire, à paraître 2015.

commun des membres de l'organisation émettant la monnaie³⁷. Si l'utilisateur bénéficie d'une réduction de prix quand il règle ses achats avec la monnaie locale, ou si la monnaie est acquise avec une décote afin d'encourager son change et son usage, une dynamique de la demande peut se développer au sein de la communauté. Si une municipalité distribue des aides en monnaie locale, celles-ci étant financées par l'impôt, il y a redistribution ; donc pas de création monétaire non plus, mais une conversion.

Là où existe un système dit « de fonte », ce qui veut dire que les détenteurs de la monnaie locale doivent acquitter un prélèvement sur la valeur de la monnaie (par apposition d'un tampon ou d'un timbre) pour continuer à l'utiliser au bout d'un certain temps, cette sorte de taxe du groupe fait l'objet d'un usage collectif soit par une distribution de monnaies, soit pour couvrir les frais de fonctionnement. Il y a en quelque sorte appropriation d'une partie de la valeur de la monnaie par le groupe tout entier. Cela peut s'apparenter là encore à une mise en commun.

Ce sont ces diverses règles de fonctionnement qui paraissent à ses membres un élément fort de leur existence et une particularité comparé à d'autres types d'organisation. Les débats qui les entourent peuvent d'ailleurs être intenses et conduire à des ruptures, certains membres n'acceptant pas l'abandon de ce qui leur paraît des normes fondamentales pour l'existence même du groupe. Ainsi, à Romans-sur-Isère, l'association gérant la monnaie locale appelée la *mesure* a-t-elle vu un de ses principaux fondateurs se retirer temporairement du projet à la suite de la suspension de la règle de fonte. Plus généralement, on trouvera chez porteurs des monnaies locales les mêmes questions existentielles sur la définition et de l'application des normes que dans d'autres cas de ressources gérées en commun.

Les difficultés de reconnaissance des communs aujourd'hui

Des exemples d'application des communs en matière monétaire et financière existent donc, mais force est de constater qu'ils sont (encore) peu nombreux. L'exposé des règles et normes nécessaires au bon fonctionnement des communs montre, d'une part, qu'il n'existe pas de commun par nature et, d'autre part, que l'affichage de bonnes intentions peut masquer des logiques contraires à la gestion en commun. La reconnaissance et la production des communs dépendent des besoins dans une situation donnée. Cela explique aussi pourquoi la

37 Si ce gage peut apparaître comme une entrave dans le processus de développement de monnaies locales citoyennes, une atteinte à la souveraineté de microgroupes de créer leur propre monnaie, il ne faut pas oublier que c'est aussi une belle illustration de la lutte contre la liquidité généralisée promue par le néolibéralisme.

domination idéologique et pratique du néolibéralisme, du fait d'une logique de privatisation qui lui est inhérente, a engendré la désuétude à tout niveau des communs ou leur récupération purement formelle³⁸.

Quand des nouvelles formes de communs sont apparues, en particulier dans le domaine des technologies de l'information et de la communication, leur émergence a pu se faire en opposition au néolibéralisme³⁹. Dans le domaine du microcrédit en revanche, la disparition progressive des communs s'est produite quand des organisations décentralisées de la société civile, mises en place et soutenues pour répondre aux défaillances du fonctionnement de structures publiques, ont été transformées en des sociétés où la lucrativité est devenue la norme dominante du fonctionnement et de l'évaluation des performances et, de ce fait, une fin en soi.⁴⁰ La nécessité d'avoir des ressources suffisantes pour fonctionner, qui était un moyen pour atteindre des buts, était devenue une fin en soi. Les systèmes étant soumis à une prétendue efficacité conforme aux normes de la concurrence, l'appropriation privée l'emporte sur la gestion collective pour maximiser les surplus financiers et attirer davantage de capitaux au profit du secteur. Il est frappant de constater que la logique de privatisation a été si prégnante que ces transformations ont pu s'opérer avec l'appui technique et financier non seulement des fondations mais aussi des organismes publics. L'idéologie anti-étatique dominante parmi de nombreuses organisations non gouvernementales (alors que la plupart ne pourrait perdurer sans subventions publiques⁴¹) a favorisé la soumission des structures et des relations avec les emprunteurs à des logiques de commercialisation. Est ici en cause non seulement le

38 Catherine Baron, « Gestion de l'accès à l'eau en Afrique et participation : À la recherche du commun », *Les Possibles*, n°05, Hiver 2015..

39 Jean-Michel Servet, *De nouvelles formes de partage : La solidarité au delà de l'économie collaborative*, Paris, Institut Veblen, [http://www.veblen-institute.org/De-nouvelles-formes-de-partage-la], 2014. Sur l'exemple des usages d'internet, voir : Jeremy Rifkin, *La nouvelle société du coût marginal zéro. L'internet des objets, l'émergence des communaux collaboratifs et l'éclipse du capitalisme*, Paris, Les Liens qui libèrent, 2014. Toutefois l'exemple du crowdfunding illustre les ambiguïtés en la matière (Marlyne Sahakian, Jean-Michel Servet, in : Djamchid Assadi (ed.) *Strategic Managerial Approaches to Crowdfunding Online*, à paraître 2015).

40 Florent Bédécarrats, *La Microfinance. Entre utilité sociale et rentabilité financière*, Paris, L'Harmattan 2013 ; Bateman *op. cit.* 2010 ; Mayer *op. cit.* 2015 ; Hugh Sinclair, *Confessions of a microfinance heretic. How Microfinance lost its way and betrayed the poor*, San Francisco, Berrett-Koehler Publishers, 2012 ; Jean-Michel Servet, *La vraie révolution du microcrédit*, Paris, Odile Jacob, 2015.

41 Ananya Roy, *Poverty Capital. Microfinance and the making of Development*, New York, London, Routledge, 2010 en fait une magistrale démonstration pour ce qui est du Bangladesh. Voir aussi Bernd Balkenhol (ed.) *Microfinance and Public Policy, Outreach, Performance and Efficiency*, London, Palgrave-Macmillan/ILO, 2007 [trad. 2009].



changement de statut de structures qui, au départ, étaient des organisations de la société civile, mais aussi l'absence d'apparition de nouveaux communs quand cela aurait été possible, voire l'avortement de tentatives de leur mise en place. Dans de nombreux pays, les potentialités des formes coopératives et mutualistes, les mieux à même de construire des communs⁴², ont été négligées par les acteurs du secteur. Les formes associatives ont été instrumentalisées comme des sous-traitants des politiques de développement mises en place « par le haut ». L'opposition traditionnelle public/privé ou gratuit/payant paraît désormais inopérante pour saisir ces nouvelles relations.

La reconnaissance d'un commun suppose que priment l'accès à et l'usage des flux engendrés par la ressource, sa production ou reproduction et sa gestion. Cela peut se situer à des niveaux différents et prendre diverses modalités. La division sommaire entre administration et marché est inadéquate, compte tenu notamment des multiples formes de marché, qui ne peuvent pas se réduire à une soumission au principe de concurrence, contrairement à qu'affirme l'historienne Laurence Fontaine⁴³ par exemple, qui, dans son apologie du marché, confond public, collectif et commun. Le paradoxe⁴⁴ est que l'essor de l'individualisme par le marché et du marché lui-même ne peuvent ici se réaliser qu'à travers la mobilisation de ressorts collectifs et, à travers eux, de formes de communs⁴⁵. L'usage de nouvelles techniques de communication à support informatique est propice à leur essor. Emergent donc des pratiques ayant une dimension de commun sans que les acteurs en aient nécessairement pleinement conscience. Toutefois, il est illusoire de croire à un déterminisme matériel à l'instar de Jeremy Rifkin dans *La nouvelle*

*société du coût marginal zéro*⁴⁶. C'est-à-dire qu'il faut intégrer une volonté collective forte de transformation et de participation démocratique, conditions de l'essor de nouveaux modes de financiarisation.

Conclusion : Nécessaire hybridation des capacités et pluralité des logiques

Pour répondre aux besoins diversifiés de services financiers, une mise en pratique de la solidarité reconnaissant la finance comme commun et une hybridation des capacités apparaissent nécessaires. Cela n'est possible que si la solidarité recélée par les communs s'articule aux autres logiques, celles de concurrence et d'administration, mais en les subsumant. À différents niveaux, les acteurs de l'offre des services financiers se trouvent aujourd'hui confrontés à ce défi. Le changement passe par la reconnaissance de l'existence de collectifs sans l'État (et non pas contre l'État) et de collectifs publics (dans des inscriptions territoriales⁴⁷ appropriées à des échelons locaux, régionaux, nationaux, fédéraux ou supra nationaux). Il ne s'agit donc pas de revenir aux solutions centralement planifiées et administrées promues aux lendemains de la Seconde Guerre mondiale et de rétablir une affectation publique du crédit telle qu'elle a pu être réalisée dans de nombreux pays par les coopérations techniques et financières bilatérales et multilatérales et les banques dites « de développement » à partir du milieu du XX^e siècle. Il est temps de tirer définitivement les leçons d'un double échec : celui reconnu de cette ancienne approche publique. Mais aussi celui encore à peine identifié de l'approche privée qui lui a succédé. Plutôt, il s'agit de dépasser, comme les nouvelles monnaies locales en montrent le chemin, tant l'administration que la concurrence, la propriété publique et la propriété privée.

Cette approche nouvelle permet de se détacher de ce qui a constitué successivement des illusions mobilisatrices. Aujourd'hui, les anciennes façons de penser les rapports entre collectif et privé ont largement épuisé leurs potentialités ; quand elles n'ont pas fait faillite, pratiquement et idéologiquement. Elles constituent certes encore une armature forte, tant structurelle que mentale, des sociétés contemporaines. Il est par conséquent impossible de les occulter. Mais il est possible de les transformer. Imaginer les soumettre à

42 Prades *op. cit.* 2013, Swaton *op. cit.* 2011.

43 Laurence Fontaine, *Le Marché. Histoire et usages d'une conquête sociale*, Paris, Gallimard, 2014. Comptes rendus critiques par Jeanne Lazurus paru dans *Sociologie du travail* oct.-déc.2014, volume 56 n° 4 et par J.-M. Servet dans *L'Homme et la société*, n°191, 2014, p. 190-197 ; et Hillenkamp, Servet 2015.

44 Ce paradoxe n'est apparent, car l'on pourrait objecter que l'entreprise capitaliste a été fondée et fonctionne sur la base d'une division technique interne où la circulation des ingrédients se fait hors marché. Cela est illustré par Adam Smith dans le chapitre premier du livre premier de *La Richesse des nations* [1776] qui donne comme exemple des progrès apportés par la division du travail celui de la répartition technique des tâches dans une manufacture d'épingles (voir les sources de cet exemple dans Peaucelle 1999 à partir d'un article de l'*Encyclopédie* d'Alembert, Diderot). Le surplus créé par la mutualisation des tâches se trouve privatisé et permet une accumulation du capital, elle-même réalisée sur une base privée, car c'est une condition même de la reproduction du système.

45 Jean-Louis Laville, « Le marché pour les pauvres. Histoire et actualité d'une domination sociale en Europe et en Amérique latine », in : Isabelle Hillenkamp, J.-M. Servet (ed.), *op. cit.*, 2015, p. 89-114 ; Isabelle Guérin, « Les fantasmes du microcrédit. Régulation et segmentation sociale des marchés en Inde du sud », in : idem, p. 171-198, avec notamment l'exemple de Sewa.

46 Rifkin *op. cit.* 2014. Jean-Michel Servet, « Un douteux retour du partage et de la gratuité », contribution au Colloque *Homo Oeconomicus, Mulier Solidaria*. Une économie solidaire peut-elle être féministe ? 16 – 17 octobre 2014, Genève IHEID. Actes à paraître 2015, sous la direction de Christine Verschuur, Isabelle Guérin, Isabelle Hillenkamp.

47 On lira la lecture que fait en ce sens de l'organisation du microcrédit en Tunisie avant la révolution, Houda Laroussi, *Microcrédit et lien social en Tunisie. La solidarité instituée*, Tunis/Paris, IRMC/Karthala, 2009

d'autres logiques implique d'autres constructions et mobilisations du collectif et exige des énergies fortes et multiples pour domestiquer et civiliser les intérêts privés afin de les mettre au service du collectif. En ce sens, il faut avancer résolument d'autres propositions pratiques et politiques, situées aux différents niveaux de transformation possible des sociétés. Elles peuvent nécessiter la retrouvaille d'une planification indicative, presque totalement oubliée, mais seule à même d'assurer une véritable cohérence collective entre les fins et les moyens disponibles, alors que l'expansion de l'informatique pourrait aujourd'hui considérablement en favoriser l'usage et s'appuyer sur des transferts très rapides d'information ; cela a manqué dans le passé. Mais elles doivent surtout être inspirées par une retrouvaille du partage largement régénéré.

L'institut Veblen pour les réformes économiques

Notre mission

L'Institut Veblen promeut la transition socio-écologique vers une économie soutenable et plus juste. L'Institut anime



le programme IRE (Initiative internationale pour repenser l'économie), initié par la Fondation Charles Léopold Mayer en vue de faire émerger de nouvelles propositions dans le domaine de l'économie.

Les notes l'Institut Veblen

Publications hors commerce, les notes Veblen présentent les travaux de l'Institut et de ses partenaires. Suivez nos productions [en cliquant ici](#).

Publié sous Creative Commons 

Equipe exécutive

Wojtek Kalinowski, Aurore Lalucq

Conseil d'administration

Philippe Frémeaux (président) ; James Galbraith (vice-président) ; Patrick Hébert (trésorier) ; Jérôme Blanc (secrétaire), Isabelle Cassiers, Jean Gadrey, Gaël Giraud, Ida Kubiszewska, Dominique Méda, Pascal Petit, Edgar Szoc.

Nous contacter

Institut Veblen
38 rue St-Sabin
75011 Paris

France

Tel : + 33(0)1 43 14 75 75

Fax : + 33(0)1 43 14 75 99

E-mail : contact@veblen-institute.org

www.veblen-institute.org